



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

PETIT-BOURG

PÔLE RESSOURCES

Direction Générale des Services

Direction des Ressources Humaines

Réf : DN/WP/MS/2025-423

Petit-Bourg, le 24/09/2025

NOTE DE SERVICE

À L'ATTENTION DU PERSONNEL DE LA VILLE DE LA CAISSE DES ECOLES ET DU CCAS

Objet : Organisation des concours Externe, Interne, 3^{ème} concours d'accès au grade de :

- **Technicien Territorial**
- **Technicien Principal de 2^{ème} classe**

Mesdames et Messieurs les agents communaux,

Je vous informe que le Centre de Gestion de la Guadeloupe organisera prochainement les concours de :

- **Technicien et Technicien principal de 2^{ème} classe, en interne, externe et 3^{ème} concours**

Afin de vous permettre de découvrir les modalités liées aux inscriptions (nombre de postes ouverts, spécialités, conditions d'accès, mesures dérogatoires), je vous invite à vous référer aux avis de concours ci-annexés.

Pour rappel, les préinscriptions et inscriptions sont des démarches personnelles que chaque agent intéressé, est invité à effectuer via le lien suivant :

www.cdg917.com – rubrique concours territorial
entre le mardi 30 septembre et le mercredi 19 novembre 2025

- ✓ La date limite de dépôt ou d'exposition des dossiers est fixée au mercredi 26 novembre 2025
- ✓ La date des épreuves se tiendra le jeudi 09 avril 2026.

Le service formation se tient à votre disposition pour tout complément d'informations

Mairie de Petit-Bourg

Hôtel de Ville

Rue Victor SCHOELCHER

97 170 Petit-Bourg, Guadeloupe

Tél : 0590 95 38 00 - Fax : 0590 95 69 43



www.ville-petitbourg.fr

Avis de Concours Externe, Interne, 3^{ème} concours d'accès au grade de Technicien Territorial Session 2026

Par arrêté de la Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Guadeloupe, en date du 22 septembre 2025, est organisé au titre de l'année 2026 le concours de technicien territorial, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Guadeloupe.

Le nombre de poste ouverts aux concours est réparti comme suit :

Spécialités	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
Bâtiment, génie civil	02	01	-	03
Réseaux, voirie et infrastructures	02	03	01	06
Prévention et gestions des risques, hygiène, restauration	01	03	01	05
Aménagement urbain et développement durable	01	03	01	05
Déplacements, transports	01	01	-	02
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	01	02	02	05
Services et Interventions Techniques	01	02	01	04
Total	09	15	06	30

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ACCÈS AU CONCOURS EXTERNE :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires :

- d'un baccalauréat technologique,
- ou d'un baccalauréat professionnel,
- ou d'un diplôme homologué au niveau 4 sanctionnant une formation technico-professionnelle,
- ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié (*)

correspondant à l'une des spécialités ouvertes.

Cette condition de diplôme devra être justifiée au plus tard le jour de la 1^{ère} épreuve, soit le 9 avril 2026.

Mesures dérogatoires :

- ou aux pères ou mère de 3 enfants et plus
- ou aux sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports

(*) Les demandes d'équivalence de diplômes seront appréciées par la Commission d'équivalence de titres et diplômes placée auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplômes les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, et les sportifs, arbitres et juges de haut niveau inscrit sur la liste établie chaque année par le ministre chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

- **CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ACCÈS AU CONCOURS INTERNE**

Le concours interne est ouvert :

- aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux relevant de la fonction publique hospitalière,
- aux militaires
- ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions,

comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (soit au 1er janvier 2026).

Les candidats devront également justifier être en poste à la clôture des inscriptions, soit au 26 novembre 2025.

- **CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ACCÈS AU TROISIEME CONCOURS**

Le troisième concours est ouvert :

- aux candidats justifiant de 4 ans au moins de l'exercice, soit d'activités professionnelles correspondant à des activités techniques exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois des techniciens,
- aux candidats justifiant de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale,
- aux candidats justifiant d'activités en qualité de responsable d'une association.

Le retrait des dossiers s'effectuera

par préinscription :

- **en ligne** sur le site internet www.cdg971.com rubrique concours-0territorial (**du mardi 30 septembre 2025 au mercredi 19 novembre 2025 18h inclus, dernier délai**)
- **au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe** : avenue Paul LACAVE, Petit-Paris, 97100 BASSE-TERRE, ouvert les lundi, mardi et jeudi de 08 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 16 H 30 et les mercredi et vendredi de 08 H 00 à 12 H 30 (un ordinateur sera mis à disposition pour effectuer la préinscription en ligne).

Par voie postale, en courrier simple, en précisant la nature du concours (externe, interne ou 3^{ème} voie) au siège du Centre de Gestion. Les demandes devront être adressées au plus tard le **mercredi 19 novembre 2025** (cachet de la poste faisant foi).

Il est rappelé que la préinscription ne vaut pas inscription. A l'issue de la procédure de préinscription, il conviendra OBLIGATOIREMENT d'imprimer le dossier généré en PDF, de le compléter, de le signer et de l'adresser ou le déposer avec les pièces demandées au Centre de Gestion dans les délais prévus ci-après.

DATE LIMITE DE DÉPÔT (16 H 30) OU D'EXPEDITION DES DOSSIERS

(le cachet de la Poste faisant foi) :

Le mercredi 26 novembre 2025

**AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA
GUADELOUPE**

B.P. 465 - AVENUE PAUL LACAVE – PETIT PARIS – 97100 BASSE-TERRE

DATE DE L'EPREUVE ECRITE : Jeudi 09 avril 2026

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le pôle Emploi-Concours et Dynamiques Professionnelles :

- Par téléphone au 05.90.99.45.00
- Par mail à l'adresse : concours@cdg971.com

Avis de Concours Externe, Interne, 3^{ème} concours d'accès au grade de Technicien territorial Principal de 2^{ème} classe Session 2026

Par arrêté de la Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Guadeloupe, en date du 22 septembre 2025, est organisé au titre de l'année 2026 le concours de technicien territorial principal de 2^e classe, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Guadeloupe.

Le nombre de poste ouverts aux concours est réparti comme suit :

Spécialités	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
Bâtiment, génie civil	02	01	01	04
Réseaux, voirie et infrastructures	02	01	01	04
Aménagement urbain et développement durable	02	01	-	03
Déplacements, transports	01	01	-	02
Espaces verts et naturels	02	01	01	04
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	03	02	01	06
Métiers du spectacle	01	01	-	02
Total	13	08	04	25

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ACCÈS AU CONCOURS EXTERNE :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires :

- d'un diplôme homologué au niveau 3 sanctionnant une formation technico-professionnelle,
- ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié (*)

correspondant à l'une des spécialités ouvertes.

Cette condition de diplôme devra être justifiée au plus tard le jour de la 1^{ère} épreuve, soit le 9 avril 2026.

Mesures dérogatoires :

- ou aux pères ou mère de 3 enfants et plus
- ou aux sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports

(*) Les demandes d'équivalence de diplômes seront appréciées par la Commission d'équivalence de titres et diplômes placée auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplômes les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, et les sportifs, arbitres et juges de haut niveau inscrit sur la liste établie chaque année par le ministre chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

- CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ACCÈS AU CONCOURS INTERNE

Le concours interne est ouvert :

- aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux relevant de la fonction publique hospitalière,
- aux militaires
- ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions,

comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (soit au 1er janvier 2026).

Les candidats devront également justifier être en poste à la clôture des inscriptions, soit au 26 novembre 2025.

- CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ACCÈS AU TROISIEME CONCOURS

Le troisième concours est ouvert :

- aux candidats justifiant de 4 ans au moins de l'exercice, soit d'activités professionnelles correspondant à des activités techniques exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du deuxième grade du cadre d'emplois des techniciens,
- aux candidats justifiant de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale,
- aux candidats justifiant d'activités en qualité de responsable d'une association.

Le retrait des dossiers s'effectuera

par préinscription :

- **en ligne** sur le site internet www.cdg971.com rubrique concours-0territorial (**du mardi 30 septembre 2025 au mercredi 19 novembre 2025 18h inclus, dernier délai**)
- **au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe** : avenue Paul LACAVE, Petit-Paris, 97100 BASSE-TERRE, ouvert les lundi, mardi et jeudi de 08 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 16 H 30 et les mercredi et vendredi de 08 H 00 à 12 H 30 (un ordinateur sera mis à disposition pour effectuer la préinscription en ligne).

Par voie postale, en courrier simple, en précisant la nature du concours (externe, interne ou 3^{ème} voie) au siège du Centre de Gestion. Les demandes devront être adressées au plus tard le **mercredi 19 novembre 2025** (cachet de la poste faisant foi).

Il est rappelé que la préinscription ne vaut pas inscription. A l'issue de la procédure de préinscription, il conviendra OBLIGATOIREMENT d'imprimer le dossier généré en PDF, de le compléter, de le signer et de l'adresser ou le déposer avec les pièces demandées au Centre de Gestion dans les délais prévus ci-après.

DATE LIMITE DE DÉPÔT (16 H 30) OU D'EXPEDITION DES DOSSIERS

(le cachet de la Poste faisant foi) :
Le mercredi 26 novembre 2025

**AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA
GUADELOUPE**

B.P. 465 - AVENUE PAUL LACAVE – PETIT PARIS – 97100 BASSE-TERRE

DATE DE L'EPREUVE ECRITE : Jeudi 09 avril 2026

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le pôle Emploi-Concours et Dynamiques Professionnelles :

- Par téléphone au 05.90.99.45.00
- Par mail à l'adresse : concours@cdg971.com